



Séminaire-Atelier sur l'assainissement du climat des investissements en R.D.C

09-11 octobre 2003
Kinshasa, R.D.C

Programme préliminaire

Ce Séminaire-Atelier a pu être réalisé grâce au soutien financier de la Banque Mondiale

RAPPORT FINAL DU SEMINAIRE-ATELIER

I. INTRODUCTION

Sous le Haut Patronage de Son Excellence Monsieur le Président de la République, représenté par Son Excellence Monsieur le Vice- Président de la République en charge de la Commission Reconstruction et Développement, avec le soutien de Son Excellence Monsieur le Vice- Président de la République en charge de la Commission Economique et Financière du Gouvernement et l'appui financier de la Banque Mondiale (B.Ce.Co), l'**Agence Nationale pour la Promotion des Investissements**, ANAPI en sigle, a organisé, du 09 au 11 octobre 2003 au Salon Congo du Grand Hôtel Kinshasa, un Séminaire- Atelier sur le thème « **Assainissement du climat des investissements en République Démocratique du CONGO** ».

Ce forum ambitionne de créer les conditions propices à l'afflux des investissements directs tant nationaux qu'étrangers dans notre pays.

A cet effet, il a eu l'avantage de réunir les décideurs et les opérateurs économiques, les services publics et les investisseurs privés pour réfléchir sur les voies et moyens devant éradiquer toutes formes d'entraves à l'éclosion d'un cadre propice aux investissements dans notre pays.

Parmi les participations remarquées, il y a lieu de citer la Territoriale, les Services de l'ordre, l'Office des Douanes et Accises(OFIDA), la Justice, la Fédération des Entreprises du Congo (FEC), la Confédération de Petites et Moyennes Entreprises au Congo (COPEMECO), bref plusieurs organismes et services relevant de différents ministères aux côtés de quelques sociétés privées de la place.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par son Excellence Monsieur le Vice-Président de la République chargé de la Commission Reconstruction et Développement en présence du Vice-Président de la République chargé de la Commission Economique et Financière et de plusieurs membres du Gouvernement dont son Excellence Monsieur le Ministre du Plan.

Il convient également de noter parmi les distingués invités, la présence remarquée des Ambassadeurs et Chefs de missions diplomatiques, du Gouverneur de la Banque Centrale du Congo et du Gouverneur de la Ville de Kinshasa.

De nombreuses interventions programmées, l'assistance a retenu plusieurs adresses dont celles du :

- Vice-Président chargé de la Commission Economique et Financière ;
- Ministre du Plan ;
- Ministre des Travaux Publics et Infrastructures ;
- Ministre de l'Industrie et PME ;
- Vice-Ministre de l'Intérieur ;
- Gouverneur de la Banque Centrale du Congo ;
- Directeur Général de l'ANAPI ;
- Conseiller au Ministère de la Justice
- Administrateur Délégué de la FEC ;
- Administrateur Directeur de la COPEMECO ;
- Administrateur Délégué de Vodacom ;
- Directeur de Cabinet du Directeur Général de la DGM ;
- Représentant de l'Inspecteur Général de la Police Nationale ;
- Administrateur Directeur Général de l'Ofida ;
- Administrateur Directeur Général de l'OCC ;
- Administrateur Directeur Général de la RVA ;
- Administrateur Directeur Général-Adjoint de la SNEL ;
- Directeur Général de la DGI ;
- Directeur Général de la DGRAD ;
- Inspecteur Général des Finances ;

qui ont, tous, souligné leur détermination d'œuvrer pour l'avènement d'un environnement attractif pour les investissements en RDC.

Les travaux du présent Séminaire – Atelier se sont déroulés en deux phases. L'une, en plénière constituée de 19 communications suivies de débats, l'autre consacrée à l'approfondissement des réflexions au sein des quatre commissions, s'occupant respectivement des questions de :

- fiscalité, parafiscalité et accroissement des investissements ;
- contrôle et accroissement des investissements ;
- infrastructures de base et développement ;
- sécurité et accroissement des investissements.

II. DEROULEMENT DES TRAVAUX EN PLEINIERE

En substance, les objectifs suivants ont été poursuivis par ce Séminaire-Atelier dans le but d'améliorer le climat d'investissement en RDC :

- Sécuriser les investisseurs et leurs capitaux investis ;
- Assouplir la fiscalité et la parafiscalité ;
- Simplifier et réduire les contrôles abusifs ;
- Eriger et viabiliser les infrastructures de base ;
- Réhabiliter le système bancaire.

Plusieurs idées riches ont émaillé les nombreuses interventions suivies en plénière et dont nous vous proposons l'économie.

- Grâce à l'Accord Global et Inclusif, la RDC s'engage dans un processus d'édification d'un Etat de droit doté d'une Constitution et des mécanismes légaux garantissant la sécurité juridique et judiciaire des investisseurs : Code des investissements, Tribunaux de commerce, Tribunaux du travail (Communication du Directeur du Cabinet du Ministre de la Justice).
- La Territoriale est appelée à sécuriser l'investisseur et en retour, elle attend de celui-ci qu'il remplisse correctement ses obligations vis-à-vis de l'Etat (paiement des taxes,...) (Communication du Vice Ministre de l'Intérieur).
- La multiplicité de contrôles nuit au climat des investissements ; d'où la nécessité d'en améliorer les mécanismes et de les harmoniser. (Communication de l'Inspecteur Général des Finances).
- L'attrait des capitaux est incompatible avec le harcèlement des investisseurs notamment au travers des tracasseries. D'où la nécessité de consulter les milieux d'affaires ou d'intérêts dans l'élaboration des lois et règlements régissant les affaires. (Communication du Manager de Price Waters House & Coopers).
- Les infrastructures de la RDC sont obsolètes, insuffisantes, dégradées, mal intégrées et peu efficaces. De ce fait, l'investisseur est parfois obligé de s'engager dans la réhabilitation de ces infrastructures au point de le décourager jusqu'au renoncement. D'où l'impérieuse nécessité pour l'Etat de construire les infrastructures de base et d'en assurer l'entretien.(Communication du Ministre des Travaux Publics et Infrastructures).
- L'industrialisation coloniale était extravertie. Actuellement l'industrialisation congolaise bute au manque de capitaux. Et comme le financement extérieur est aléatoire, la RDC a intérêt à entretenir et à encadrer ses structures existantes, à savoir les PME, PMI,... (Communication du Ministre de l'Industrie).

- Le système financier congolais étant caractérisé par son étroitesse et son incapacité à mobiliser les ressources financières pour faire face aux financements des activités économiques, il se doit d'être restructuré en vue d'assurer la compétitivité des entreprises congolaises appelées à choisir leurs banques en fonction de celle offrant le meilleur service au moindre coût. (Communication du Gouverneur de la B.C.C.).

- Les PME étant le socle de la croissance économique en RDC, la COPEMECO déplore l'absence d'une politique nationale cohérente et volontariste pour la promotion des PME congolaises et les insuffisances de l'OPEC qui est pourtant l'organisme public destiné à encadrer les PME en RDC. (Communication de l'Administrateur Directeur de COPEMECO).

- Les exigences de la mondialisation et certains engagements internationaux pris par la RDC font que l'Administration douanière s'est depuis 2000 investie dans un vaste programme des réformes et de modernisation, notamment par l'informatisation des procédures de dédouanement des marchandises avec l'implantation des guichets uniques de perception des droits et taxes. (Communication de l'Administrateur Directeur Général de l'OFIDA).

- L'investisseur cherche à maximiser ses profits et l'Administration fiscale cherche à taxer les richesses réalisées. Cette apparente opposition n'est qu'illusoire puisque en définitive le partenariat entre les deux parties profite à leurs intérêts mutuels. Pour mieux servir les investisseurs, la DGI a amorcé des réformes dont le but est la simplification des procédures, l'harmonisation des taxes et la facilité de liquidation des impôts. (Communication du Directeur Général des Impôts).

- Plusieurs taxes créées par certains Ministères et ce, en marge de la nomenclature existante, ont conduit à des abus de la part des fonctionnaires considérés par les opérateurs économiques comme des tracasseries. La DGRAD s'emploie à la définition d'une nouvelle nomenclature des taxes aux fins de la rendre claire et d'application facile par les fonctionnaires commis au recouvrement des taxes administratives. (Communication du Directeur Général de la DGRAD).

- Comme Agence publique de contrôle, l'O.C.C., par ses contrôles qualitatifs et quantitatifs, demeure un auxiliaire indispensable pour mieux assurer la fiabilité des échanges entre les opérateurs économiques tant au niveau national qu'international. (Communication de l'Administrateur Directeur Général de l'O.C.C.).

- Ayant la gestion des infrastructures aéroportuaires, la RVA est confrontée aux difficultés de fonctionnement pour mieux jouer son rôle. Il y a lieu de relever l'inadéquation entre le niveau actuel de trafic et la configuration de ses installations et l'état des équipements, devenus obsolètes et inadaptés. (Communication de l'Administrateur Directeur Général de la R.V.A.).

- Doté d'un potentiel énergétique d'une valeur inestimable, la RDC a des difficultés de garantir aux investisseurs la fourniture électrique régulière et suffisante à cause notamment de la vétusté du matériel utilisé par la SNEL qui au surplus vend son produit en de ça de son coût de production, de la prise en compte de la politique sociale du Gouvernement. La SNEL entend redresser la situation grâce à l'assistance financière internationale. (Communication de l'Administrateur Directeur Général Adjoint de la SNEL).

- Les migrations internationales ayant aidé certains pays à s'industrialiser, les mouvements migratoires en RDC doivent être gérés dans l'intérêt du développement de l'économie nationale, notamment en ce qui concerne la promotion du tourisme et les facilités accordées aux investisseurs au niveau de l'accueil et de l'établissement. (Communication du Directeur de Cabinet du Directeur Général de Migrations).

- En matière des investissements, la Police Nationale Congolaise protège les investissements et leur assure un développement serein en RDC. Ainsi, elle accorde des unités de garde et des escortes de protection pour sécuriser les opérateurs économiques, les industries ou les installations commerciales des privés. D'où la nécessité pour les pouvoirs publics d'équiper la police et de mettre ses agents dans les meilleures conditions de travail et de vie. (Communication du Représentant de l'Inspecteur Général de la Police Nationale Congolaise).

- Avec un investissement de 183.700.000 USD, VODACOM Congo est le plus grand investissement étranger réalisé en RDC ces dernières années. Sur 18 mois d'activités, VODACOM Congo a payé 22,8 millions de USD au trésor public au titre d'impôts et taxes divers, créé 280 nouveaux emplois directs et a soutenu diverses actions sociales. Cependant, VODACOM Congo se plaint du fait qu'elle a reçu pendant ce temps 40 missions de contrôles initiées par des services publics et elle voit même certains des avantages déjà acquis lui être retirés. (Communication de l'Administrateur Délégué de VODACOM).

III. DEROULEMENT DES TRAVAUX EN COMMISSIONS.

Il a d'abord été procédé à l'identification des entraves avant de proposer des pistes de solution pouvant conduire à plus ou moins brève échéance à l'amélioration du climat des investissements dans notre pays.

III.1. DES CONSTATS

Le contenu des différents exposés de même que la quintessence des travaux tant en plénière qu'en commission font ressortir les constats suivants, domaine par domaine, dans la recherche des solutions pour l'assainissement du climat des investissements dans notre pays.

Il s'agit de :

A. Domaine de la Fiscalité et Parafiscalité

- La lourdeur dans la procédure de constitution des sociétés et le coût élevé des droits à payer, notamment en cas de SARL ;
- L'absence de délai en matière d'octroi de l'autorisation présidentielle ;
- Le taux élevé des droits proportionnels à payer pour les investisseurs ;
- L'absence d'une véritable loi en matière de concurrence ;
- La vétusté de la législation sur les sociétés commerciales qui date de la période d'avant l'indépendance ;
- L'absence d'une législation bancaire appropriée sur le régime incitatif dans le secteur bancaire, à l'instar du Code Minier et du Code des Investissements.
- La superposition des différentes taxes sur la même matière au niveau de l'Administration centrale, des organismes au sein de cette Administration et au niveau des entités administratives décentralisées. C'est le cas notamment d'un panneau publicitaire pour lequel le Secrétariat Général à la Culture et Arts, le Fonds de Promotion Culturelle et le service provincial de la culture et arts perçoivent des taxes ;
- L'inadaptation de la législation fiscale et parafiscale à certains impératifs actuels du développement de la RDC.
- La crise de confiance entre les services chargés de maximiser les recettes et les opérateurs économiques, ceux-ci s'estimant écrasés par le rapport du dominant (l'Etat) à dominé ;
- L'application des pénalités irréalistes dont le montant dépasse les avoirs mêmes du contribuable.

B. Domaine des Infrastructures

- Un faible développement des réseaux de télécommunications ;

- La vétusté et l'obsolescence de l'outil de production des entreprises publiques ;
- L'insuffisance et la forte dégradation des infrastructures de base conduisant à l'enclavement des zones rurales, la dislocation des circuits d'échanges et l'accentuation de la pauvreté ;
- L'état défectueux des réseaux de transport et de distribution du courant électrique ;
- La carence d'investissements pour répondre à l'accroissement de la demande de fourniture de l'énergie électrique aux agglomérations urbaines ;
- Les coûts élevés de production, notamment à cause de l'énergie électrique, rendant moins compétitives les industries locales.
- Les vols et actes de vandalisme perpétrés contre les installations publiques par les inciviques.

C. Domaine de la Sécurité

- La multiplicité des services aux frontières au mépris des textes légaux ;
- La lenteur dans la délivrance des autorisations requises. Ex. aéronautique civile ;
- Les interpellations intempestives des opérateurs économiques ;
- Les réquisitions irrégulières des biens mobiliers et immobiliers des opérateurs économiques ;
- Le non respect des attributions et missions propres à chaque service qui implique souvent dans le chef des Agents des actes répréhensibles et des conflits de compétence ;
- Le manque de vulgarisation des procédures administratives et des tarifs des services ;
- La persistance des barrières irrégulières sur les voies nationales et locales ;
- La détention ou la confiscation irrégulière des documents des véhicules tant par les policiers que les agents des divisions provinciales de transport ;
- L'insécurité judiciaire se caractérisant notamment par :
 - La mauvaise distribution de la justice ;
 - La lenteur dans le traitement des dossiers ;
 - L'inexécution ou l'exécution tardive des décisions judiciaires rendues ;
- La couverture insuffisante par la SONAS des risques liés aux investissements.

Il y a lieu de préciser les entraves ci-haut relevées sont tantôt communes à tous les services de sécurité, tantôt imputables à l'un ou l'autre d'entre eux.

D. Domaine de Contrôle

- L'existence des textes légaux et réglementaires peu clairs et imprécis, qui donnent lieu à plusieurs interprétations contradictoires ;
- L'ignorance de certains textes légaux et réglementaires dans le chef des agents économiques et des contrôleurs qui ne sont pas toujours au courant des réformes opérées dans le secteur fiscal, douanier et autres. Ce qui fait que souvent les agents économiques et les contrôleurs ne parlent pas toujours le même langage ;
- L'existence des contrôles irréguliers opérés sur des axes fluviaux découragent les armateurs à investir dans l'exploitation des réseaux fluviaux ;
- La réticence de certains agents économiques à donner des renseignements leur demandés par les services de contrôle, ce qui oblige souvent ceux-ci à recourir à certaines méthodes qui sont qualifiées de tracasseries par ceux-là (saisie des comptes bancaires, avis à tiers détenteur) ;
- Le recours par certains opérateurs économiques au trafic d'influence soit pour se soustraire à des missions de contrôle, soit pour les arrêter tout bonnement ;
- La fraude généralisée qui a élu domicile dans notre pays décourage les investisseurs sérieux et encourage de plus en plus des investissements de spéculation ;
- La systématisation de contrôles par la douane fait que les procédures de dédouanement deviennent plus longues que prévues et retardent ou découragent la réalisation de certains investissements ;
- L'établissement par certains agents économiques des documents de synthèse (bilan, TFK, ...) laconiques, peu clairs ou incohérents, ce qui pousse souvent les services contrôlés à descendre auprès des agents économiques pour vérifier la sincérité et la fiabilité de leurs déclarations ;
- L'existence des programmes de contrôle préétablis, faisant du contrôle la règle et non l'exception.

III.2. DES RECOMMANDATIONS

A l'issue de ces divers constats, les participants ont formulé les recommandations ci-après en vue d'endiguer les entraves ainsi relevées, domaine par domaine :

A. Domaine de la Fiscalité et Parafiscalité

- Promulguer un nouveau Code sur la législation commerciale et économique ;
- Instituer un comité ad hoc qui devra réunir l'Etat et les partenaires économiques et sociaux pour statuer sur les incohérences, les incompatibilités et les inadéquations de certains textes pour la réussite de cette réforme ;
- Alléger et rendre rapide la procédure en matière de création des sociétés commerciales, particulièrement les SARL ;
- Faire adopter par le Parlement la loi sur la concurrence pour pallier le vide juridique en cette matière ;
- Insérer l'exonération de l'impôt mobilier sur les intérêts des capitaux empruntés à des fins professionnelles au titre d'avantage à accorder dans le cadre du régime du Code des Investissements ;
- Harmoniser les taxes perçues par les organismes personnalisés, les entités administratives décentralisées et la DGRAD ;
- Evaluer les mesures prises par le Gouvernement en matière de réduction des taux de certaines taxes et poursuivre l'exécution de celles qui ne sont pas encore appliquées ;
- Créer une banque de données ;
- Publier un répertoire de toutes les taxes, à tous les niveaux de perception, de manière à le mettre à la disposition des opérateurs économiques ;
- Elargir l'assiette imposable par l'actualisation du répertoire des contribuables ;
- Poursuivre l'implantation des guichets uniques dans d'autres bureaux douaniers ;
- Rendre disponible auprès du guichet Unique de l'ANAPI les informations nécessaires dont ont besoin les investisseurs en matière de leur parcours ainsi que les différentes taxes auxquelles ils peuvent s'attendre à payer ;
- Instaurer un dialogue permanent entre le fisc et le contribuable par la création d'un partenariat au niveau des services opérationnels de la DGI ;
- Promouvoir une culture fiscale dans le chef des opérateurs économiques ;
- Rendre opérationnels les tribunaux de commerce ;
- Adhérer à l'Organisation pour l'Harmonisation des Droits des Affaires, OHADA en sigle, en vue de bénéficier des expériences des autres pays ;
- Vulgariser les textes légaux et mettre en place un Code de bonne conduite pour les opérateurs économiques.

B. Domaine des Infrastructures

- Réhabiliter et reconstruire les infrastructures de base en vue de favoriser la circulation des biens et des personnes ainsi que l'intégration de l'économie nationale ;
- Responsabiliser la territoriale pour l'entretien des routes et des ponts, des immeubles et autres infrastructures publiques ;
- Veiller à l'amélioration de l'habitat principalement en milieu rural, à l'électrification du territoire et à l'adduction d'eau potable spécialement dans les milieux ruraux. A cet effet, la quotité des ressources budgétaires de la territoriale réservée aux investissements devra être effectivement affectée à la réhabilitation et à la construction des infrastructures de base ;
- Réhabiliter les infrastructures électriques en vue de sécuriser la fourniture de l'énergie par la SNEL ;
- Développer les micro-centrales pour la desserte en énergie électrique des zones rurales ou des zones non desservies par la SNEL ;
- Constituer un Fonds Routier pour assurer l'entretien et la maintenance des routes, qui sera alimenté par la parafiscalité, les dons et legs. L'exécution de cette recommandation est à confier au Ministère des Travaux Publics et Infrastructures ;
- Confier à l'ANAPI le soin de constituer une commission des services impliqués dans ce partenariat.

C. Domaine de Sécurité

- Appliquer le Décret n° 0036/2002 du 28/03/2002 fixant le nombre de services devant opérer aux postes frontaliers et humaniser leurs rapports avec les immigrants.
- Veiller à ce que les services retenus aux postes frontaliers n'opèrent que sous la coordination du service propriétaire des installations aéroportuaires, portuaires ou frontalières comme service régulateur et ce, de préférence, dans le cadre d'un guichet unique qui appelle l'aménagement des capacités d'accueil et l'amélioration des services offerts aux usagers.
- Moderniser l'outil de travail (informatisation) ;
- Inviter les services de l'aéronautique civile à observer un délai de 30 jours pour se prononcer sur les agréments relatifs aux demandes d'exploitation aérienne ;
- Encadrer de manière efficiente des Agents à travers la formation, la moralisation, la motivation, le contrôle et la sanction (positive et négative) ;
- Obliger les opérateurs économiques à dénoncer les tracasseries dont ils seraient victimes ;
- Doter les services de l'ordre et de sécurité des moyens conséquents ;

- Veiller au respect strict par les services concernés de leurs attributions et missions respectives, à l'harmonisation des rapports de service et à l'amélioration des rapports avec les usagers ;
- Vulgariser les procédures administratives et les tarifs y afférents ;
- Interdire formellement la détention irrégulière des documents de véhicules par les policiers et les agents de transport ;
- Rendre opérationnels les Tribunaux de Commerce ;
- Redynamiser les services de la SONAS ou à défaut libéraliser le secteur des assurances afin de profiter des effets de la concurrence ;
- Prévoir des émissions éducatives par voie des médias à l'endroit des opérateurs économiques et des Agents de l'Etat car la meilleure sécurité réside dans le respect de la loi ;
- Organiser, sous l'égide de l'ANAPI, un cadre de concertation qui réunirait régulièrement les représentants des opérateurs économiques en l'occurrence la FEC et la COPEMECO d'une part, et les services publics en vue de cogiter sur des stratégies à même d'endiguer les entraves et tracasseries constatées ;
- Améliorer les conditions salariales des Agents de l'Etat ;
- Mettre fin à l'impunité par l'application de la sanction juste.

D. Domaine de Contrôle

- Etablir des notes d'information technique à l'intention des opérateurs économiques ;
- Assurer la médiatisation de toutes les réformes opérées dans les secteurs fiscal, douanier et autres ;
- Réhabiliter l'Ecole Nationale de l'Administration ;
- Abandonner le régime de contrôles systématiques et, le remplacer par celui de contrôles ponctuels ;
- Bannir la mentalité selon laquelle une mission de contrôle doit obligatoirement donner lieu à des redressements.

Ainsi que l'a recommandé Son Excellence Monsieur le vice-Président de la République chargé de la Commission Economique et financière, il sera mis sur pied un Comité de Suivi, pour l'application effective des différentes recommandations formulées.

Telle a été la quintessence des travaux du présent Séminaire-Atelier.